POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-tementale et Etrangère, Lappitre-Bullier et G'e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac. 93.

Gare de Sanmur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes. heures 10 minut. soir, Omnibus. Express. 57 — 04 matin, Poste. Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 9 heures 50 minut. matim, Express. 11 - 35 - 5 - 11 -Direct-Mixte. Omnibus. 9 52 Poste. Départs de Saumur pour Tours, 3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte. 52 minut. matin, Omaibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Soumer, 18f. p. Peste, 24f. 10 n 5 25 Trois mois,

7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements de-mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le bulletin du Moniteur :

« L'insurrection qui menaçait de compromettre les destinées de l'Italie est terminée. Garibaldi, renonçant à marcher sur Reggio, s'était retiré à Aspromonte, l'une des positions les plus fortes des Apennins. Il y a été attaqué hier par une cofonne de troupes royales commandée par le colonel Pallavicini. Après un combat très vif dans lequel il a été blessé, Garibaldi à dù se rendre avec tous ses adhèrents. Une frégate italienne, à bord de laquelle il a été immédiatement consigné, est chargée de le conduire à la Spezzia,

Le blocus des côtes de Sicile est levé.

L'échec éprouvé par Garibaldi est généralement apprécié d'un point élevé par les organes de

la presse parisienne.

• Garibaldi est fait prisonnier dit le Constitu-tionnel, par l'organe de M. Grenier. Entraîné par les plus funestes conseils, et devenu sourd à la voix du souverain populaire qui est la seule et sincère expression du vœu national, Garibaldi n'élait plus que le lieutenant de Mazzini. Il porte aujourd'hui la juste peine de sa grande faute. »

La France, par l'organe de M. Bonnin :

Quand le grand agitateur levait le drapeau de la rébellion, quand il menaçait l'indépendance de son pays, quand il outrageait notre brave armée, nous avons été sévères pour lui. Mais aujourd'hui, devant un ennemi vaincu et blessé, tout ressentiment doit s'évanouir. Nous laissons à la justice de l'histoire cette grande figure contemporaine. x

On lit dans le Siècle, sous la signature de M. Delord:

« Une dépêche annonce que Garibaldi est blessé et prisonnier. Puisse son sang généreux et celui de ses compagnons n'avoir pas coulé en vain pour l'Italie!

Le Journal des Débats se contente de la reproduction de la dépêche affichée à la Bourse.

L'Opinion Nationale, sous la signature de M. Guéroult

· Quelle que soit la sympathie personnelle qu'inspire, même en ses erreurs généreuses, l'illustre patriote, il est certain que cet évènement est un véritable et heureux coup de théâtre dans la marche des affaires italiennes. »

L'Union reproduit la dépêche dont elle se borne à reconnaître l'importance.

Le Monde, sous la signature de M. Dulac : « On ne supposait pas que Garibaldi, après avoir si adroitement manœuvré en Sicile, irait se faire prendre dans la montagne d'Aspromonte, par un simple colonel. Maintenant, la question est de savoir si, par sa capture, tout se trouve fini. »

La Gazette de France n'estime pas, elle, que cet évènement ait dégagé la situation :

« Demain, un autre, le premier venu, prendra la place de Garibaldi, écrit M. Gustave Ja-

La Presse, sous la signature de M. Gaiffe :

L'insurrection en armes est vaincue, mais l'idée qui l'a mise en armes est partout triomphante. . - Havas.

Le Times a publié, à la date du 29 août, un article dans lequel il appelle Garibaldi un aventurier au désespoir, qui a levé le drapeau de l'insurrection par vanité, et qui risque la perte de Naples, la reprise de l'Emilie par le pape, celle de la Toscanc, de Parme et de Modène, par leurs anciens souverains, et enfin celle de Milan par l'Antriche.

Garibaldi s'est mis à l'œuvre pour détruire l'édifice de la nationalité italienne, et comme il est le dernier à qui l'on dût supposer une pareille entreprise, il est aussi celui qui peut le mieux la mener à terme.

Maintenant il est du devoir de l'Italie de se sauver elle-même. Que tout, dans la péninsule , peuple, presse, et surtout l'armée et la marine, se rallie à la cause de la liberté, de l'ordre et de l'unité. Que la majorité ne se laisse pas dominer par une minorité turbulente. - Havas.

On lit dans la Gazette de la Bourse de Berlin : « Dans une circulaire adressée récemment par le comte de Bernstorff aux légations de Prusse en Allemagne, le ministre prussien assure que malgré les propositions de réforme présentées à la la Diète germanique par l'Autriche et d'autres Etats, la Prusse ne perd pas de vue la fondation d'un Etat fédéral, restreint, sons la direction militaire et diplomatique de la Prusse; qu'il serait fait en temps opportun des ouvertures positives pour arriver à ce résultat par voie conventionnelle; qu'un tribunal fédéral n'est possible que dans un État fédéral doué d'un pouvoir exécutif unitaire; que la Prusse ne permettra pas qu'on étende la compétence de la Diète à des questions de droit public intérieur, et qu'en général elle ne pense pas qu'une réforme fédérale puisse se faire sur la base de la Diète actuelle, et que par conséquent elle ne fera jamais à cette assemblée de proposition de ce genre »

Nous pouvons mentionner comme corollaire à cette nouvelle le renseignement suivant que nous apporte une correspondance particulière de Berlin, en date du 27

· On paraît très irrité dans nos cercles officiels de ce que la Saxe ait donné son assentiment aux propositions de réformes fédérales élaborées par Autriche, Le plan que M. de Beust a proposé l'an passé était bien plus libéral. »

Selon la correspondance Havas . un nouvel incident serait venu s'ajouter à toutes ces complica-tions. Les cabinets de Vienne et de Berlin n'auraient pu s'entendre sur la rédaction des notes identiques qu'il s'agissait d'adresser au cabinet de Copenhague, en réponse à la dernière com-munication de M. Hall, président du ministère danois, concernant la position constitutionnelle à assigner aux deux duchés dans la monarchie. Voici les raisons sur lesquelles, d'après la correspondance, s'appuierait ce désaccord :

« Attendu qu'on se montre convaincu, dans le

RECEESEES.

EDMÉE

(Suite.)

Nous ne figurerons pas plus longtemps le bégaiement de ces clients, dans la crainte de fatiguer le lecteur. .

- Ah! ah! c'est vous, père Maigret, s'ecria le second paysan, en apercevant le premier, qui avait échappé à son attention.
 - C'est moi.
- Ca va bien?
- Pas mal et vous , maître Torlore.
- Ca va cahin caha. Jeviens pour ce que vous savez...
- Je le présume.
- Vous êtes toujours dans les mêmes dispositions?
- Je n'en attendais pas moins de votre part.
- Vous savez ?... - Quoi ?
- C'est mille écus qu'il me faut. - Autrement dit 3,000 francs.
- Vous les avez avec vous?
- Non, mais M. Noireau les a pour moi
- Ça revient au même.
- Soulement ...

- Seulement?...
- J'ai reflechi.
- Vous avez reflechi !... *
- Oui. La réflexion n'est pas défendue.
- An contraire ... c'est-à-dire ... C'est selon . Enfin , expliquez-vous.
 - Voilà... Je veux être remboursé dans un an.
 - Nous étions convenus de deux ans.
 - Oui, mais je vous l'ai dit, j'ai refléchi.
 - Vous avez refléchi... vons avez refléchi...
 - J'ai reflechi !... et , de plus...
- Il y a encore quelque chose?. .
- De plus, je desire... - Vous desirez?...
- Je demande ...
- Vous demandez ?...
- J'exige.
- Vous exigez...
- Une petite hypothèque.
- Qu'entendez vous par petite hypothèque?
- Être le premier inscrit sur vos biens.
- Rien que ça!
- Oui.
- Dites que vous vous relevez de votre parole...
- C'est à prendre ou à laisser.
- Je n'aurais pas pensé ça de vous.
- Mon argent est à moi ; j'ai le droit de le prêter pour

le temps qu'il me plait et d'exiger des garanties... Ah!

Ces derniers mots furent prononcés avec une telle énergie, qu'ils attirérent Me Noireau dans l'Étude.

- Que .. que .. se passe-t-il donc, fit le tabellion, qui, ainsi que les deux interlocuteurs, avait le defaut de begaver.
 - C'est mattre Maigret, dit Turlore, qui... qui...
 - C'est... c'est bien... ajouta le notaire.

Cette reunion de trois begues pourra parattre invraisemblable; et, cependant, l'auteur de ce roman ne fait que consigner ici, tel qu'il s'est pa-sé, un fait dont il a été témoin, à savoir : un notaire et deux villageois venus en l'étude du premier, pour passer acte, - tous les trois

Reprenons notre récit.

Me Noireau, qui avait saisi ce qu'avait de plaisant, sinon de ridicale, ce trio de begues, invita ses deux clients à passer dans son cabinet, au grand regret do second clerc, qui aurait donne un mois d'appointements, pour voir continuer cinq minutes cette scène bouffonne: le vice de prononciation de son patron l'amusait, et il faisait tout ce qu'il lui était possible pour l'aggraver, sans doute dans l'espoir que les pences secrètes que causait cette infirmité à M' Noireau, le détermineraient à traiter plus tôt avec lui.

- Allons i une obligation pour moi à libeller, mur-

monde officiel, que la Prusse nourrit certains projets tendant à fortifier sa prépondérance dans les Etats du nord de la Confédération, et que, partant de cette idée, elle a certainement un . grand intérêt à peser sur le Danemark et à amoindrir l'autorité de cette dernière puissance au sein des duchés, on comprendra facilement que le cabinet de Vienne n'a pu soivre en tous points celui de Berlin dans les différentes phases du conflit dano-allemand.

» M. de Rechberg, ne voulant pas subordonner son action diplomatique à celle de M. Bernstorff, a donc refusé d'accèder à tous les arguments employés dans la note prussienne, pour contraindre, par la menace, le gouvernement de Copenbague à rétablir dans le Holstein et le Schleswig les anciennes relations administratives, judiciaires et financières en vigueur pendant longtemps entre ces deux duchés et dont le rétablissement aboutirait nécessairement à leur annexion à la Prusse dans un temps plus ou moins éloigné. »

(Le Pays.)

Le journal le Diritto de Turin, a été saisi le 29 aout, pour avoir publié une proclamation de Garibaldi, datée de Catane 24, excitant les Italiens à l'insurrection.

Les nouvelles de Gênes du 28, portent qu'une démonstration a en lieu par suite de la proclamation de Garibaldi. La force publique, après sommation, a été obligée de disperser les attroupements; il y a eu plusieurs blessés, et des arrestations d'individus armés de poignards.

Florence, 28 août. - La proclamation de Garibaldi a été affichée, la police ayant voulu l'enlever a rencontré de la résistance; plusieurs arrestations ont été faites. Le soir, une nouvelle démonstration a eu lieu pour délivrer les individus arrêtés. La troupe a retabli l'ordre.

Messine, 28. – Les volontaires réstés à Catane sont au nombre de Geux mille environs. De nouvelles forces arrivent du continent.

La Gazette officielle de Turin donne les nouvelles suivantes, après avoir annoncé la prise de Garibaldi.

La colonne Pallavicino était forte de 1,800 hommes; elle a fait 2,000 prisonniers.

Le gouvernement, pour prévenir le public contre les nouvelles inexactes, déclare que la Gazette oificielle est l'unique organe de ses pensées et de ses resolutions.

Garibaldi a reçu deux blessures, dont une grave. Son fils Menotti est également blessé.

D'après la Gazetta di Torino, Garibaldi aurait demandé à s'embarquer sur un navire anglais pour quitter l'Italie.

On mande de Naples que le colonel Pallavicino a été promu général.

Les garibaldiens ont eu à Aspramonte douze morts, deux cents blessés et deux mille prisonniers.

Les pertes des troupes royales sont inconnues. Garibaldi est blessé au pied assez grievement. Il a été embarqué avec son fils Menotti à bord de la frégate Duca di Genova, qui se rend à la Spezia.

Le chemin de fer romain a été inauguré. Des toastes patriotiques ont été portés à cette occasion par M. Salamanca, l'abbé du Mont-Cassin et le syndic de Naples, M. Colonna.

Naples, 29. — Cinq vaisseaux de l'escadre française, sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly, sont arrivé à onze heures du matin dans la baie de Naples. — Havas.

Le télégraphe nous apporte des nouvelles importantes du Monténégro

Raguse, 29 août. - Mirko a occupé les défilés de Doberskoselo.

Les Monténégrins brûlent tout devant les Turcs. Ils ont transporté à Niegussy leurs femmes, leurs enfants et leurs objets précieux.

Raguse, 30 août. - Le défilé de Doberskoselo est le dernier boulevard des Monténégrins.

Mirko a donné sa démission de commandant des montagnards. Vucotich l'a remplacé.

Le prince Nicolas veut de nouveau la paix. Dans l'affaire du 25, les Turcs ont perdu trois mille hommes et les Monténégrins huit cents.

Constantinople, 30 août. - On annonce que les Turcs se sont emparés de Cettigne, capitale du Monténégro. Le prince Nicolas et son beaupère Mirko se seraient enfuis en Autriche, après avoir brulé la ville. - Havas.

On mande de Varsovie que, le 24 de ce mois, il a été commis une nouvelle tentative d'assassinat contre le marquis Wielopolski, au moven d'une lettre anonyme empoisonnée. La lettre était écrite en très-petits caractères, de façon que le marquis, qui a la vue très-courte, dut la tenir près de ses yeux et respirer les exhalaisons vénéneuses. Bientôt it survint du malaise et des vomissements, et d'autres personnes, qui avaient lu la lettre, ayant éprouvé les mêmes symptômes, on trouva la cause de ces phénomènes inquiétants. — Havas.

On mande de New-York, le 16 août. Le général Pope constate dans un ordre du jour que les officiers et soldats ont abusé de la proclamation qui ordonne à l'armée fédérale de subsister aux frais des pays qu'elle occupe. Le général défend de molester les citoyens dans leurs propriétés et déclare que tout acte de pillage et tout

outrage sera puni. Le général Lee a adressé une lettre au général en chef des fédéraux, Halleck, pour le menacer de sérieuses représailles, si les ordres de Pope

étaient exécutés.

Le bruit avait couru qu'une bataille avait été livrée, le 7, à Tarawel, que trois mille fédéraux s'étaient rendus, que les confédérés étaient en possession du Tennessee occidental, et enfin que les généraux Beauregard et Bragg se trouvaient a Chatanoga avec sept mille hommes.

Toutes, ces nouvelles sont démenties par une dépêche semi-officielle de Washington, d'où il résulte que le combat de Tazewel a eu lieu seulement le 9, et que les confédérés ont été repoussés avec des pertes considérables.

Un maniseste du gouvernement ordonne de commencer la conscription le 1er septembre. Les conditions d'enrôlement sont améliorées, mais l'agitation occasionnée par la conscription continue. Il n'est pas permis de quitter le pays aux étrangers qui ont déclaré avoir l'intention de devenir citoyens américains.

Le gouverneur de l'Etat de Massachusetts a

ordonné l'enrôlement des nègres.

La municipalité de New York a destiné un million de deltars à la défense du port.

Trois cents maisons à Memphis ont été frap-

pées de confiscation. A la Nouvelle-Orléans le général Butler a ordonné une contribution forcée de 330,000 dollars, qui devra être fournie par les banquiers et les marchands, et dont le produit est destiné aux pauvres.

Un discours de M. Clay accuse violemment le parlement, les journaux et le peuple anglais, et

fait l'éloge de la France et de la Russie.

Le président Lincoln a déclaré qu'il avait choisi un endroit dans l'Amérique centrale pour le faire coloniser par les nègres. Il serait impossible, dit le président, à des gens de couleur, libres ou esclaves, de devenir les égaux des blancs en Amérique Voilà pourquoi l'émigration est préfé-

New-York, 18 août. - Le général Mac-Clellan a évacué Harrisson Landing et il est arrivé à Williamsburg sans conflit. Les confédérés ont attaqué Baton Rouge; mais ils ont été repoussés avec perte. Le général fédéral Williams a été tué. Les confédérés ont été battus dans l'Arkansas,

New-York, 19 août - Le bruit court que le général confédéré Jakson, s'avance par la vallée de la Shenandoah, et qu'il veut passer devant le général Pope pour attaquer Washington.

New-York, 21 août (soir) - Le bruit court que l'armée de Pope est en retraite devant celle de Jackson. On dit aussi que le général Mac-Clellan est sur le point de résigner ses fonctions. Rien d'authentique de Washington.

Le congrès des Etats confédérés s'est réuni le 18 à Richmond. Il doit voter la conscription.

Le gouvernement fédéral a promis de rendre aux consuls de France et de Hollande et aux marchands étrangers les sommes qu'ils récla-

Un meeting en faveur de la guerre a eu lieu à Brooklyn. - Havas.

On lit dans la partie non-officielle du Moniteur : Les dépêches reçues d'Orizaba par le maréchal ministre de la guerre, sous la date du 8 et du 22 juillet, ne contiennent aucun détail important. Il y a eu, entre les deux armées, un échange de prisonniers; les officiers français qui sont rentrés à Orizaba se louent de la manière dont ils ont été traités pendant leur captivité. Depuis le combat du Borrego l'ennemi n'a fait aucune démonstration; nos convois mêmes ne sont pas sérieusement inquiétés; la lenteur de leur marche n'a d'autre cause que l'extrême difficulté des chemins. L'état sanitaire des troupes à Orizaba continue à

mura Albert.

- Et, pour moi, à expédier, poursuivit Valentin, car le père Maigret a l'habitude d'emporter ses titres

- M. Lucas, du moins, lui, est libre, fit observer timidement le petit clerc.

- C'est le principal! ajouta ironiquement Albert.

- J'accepte le jeu de mots, mon cher second; et, sur ce, je vous souhaite bien de l'agrement.

Mais, au moment où M. Lucas saisissait son chapeau pour partir , la porte de l'Étude s'ouvrit et l'on vit s'avancer une douzaine de paysans endimanches, armés de bâtons à poignées de cuir et de parapluies ronges serres dans des fourreaux, ou retenus par des anneaux. C'étaient les héritiers denommés dans l'acte de liquidation auquel Me Gédeon avait consacré sa matinée.

Nos campagnards n'étaient attendus que pour le samedi suivant : mais il est si doux d'hériter que ces dignes fils de la terre avaient cru devoir devancer le jour qui leur avait été assigné par le notaire. Force fut au maître clerc de se rasseoir et de donner lecture aux àrrivants de l'acte préparé par lui.

S'il est une chose triste et qui donne à réfléchir, c'est une liquidation, ce sont les appétits grossiers qu'elle suscite, les passions qu'elle met en jeu, les laideurs morales qu'elle découvre. On se croirait, parfois, chez les sauvages, à entendre les paroles de haine qui s'echangent, devant notaire, entre les membres de certaines familles ayant à se partager les dépouilles d'un mort.

C'est là un fait très-grave, et auquel messieuts les héritiers de l'avenir feront bien de faire attention, dans leur intérêt, car les morts commencent à s'ennuyer de ne pas étre pleurés, et pourraient bien revenir au lit des moribonds et lour donner des conseils:

A peme le mattre clere avait il commencé sa lecture, qu'une altercation s'éleva entre deux des héritiers, au sujet d'une echelle de bois, dont il n'avait pas été fait rapport à la succession. Les têtes s'échanffaient, les gros mots allaient leur train; encore un peu et l'on passait aux voies de fait.

Les deux paysans bègues sortant du cabinet de M' Noireau, qui n'avait pu parvenir à les mettre d'accord, interrompirent le debat.

- Ah! fit Maigret s'adressant à l'un des héritiers entre lesquels avait éclaté la dispute, c'est vous?
 - C'est nous! Après?
 - Vous faites vos partages?
 - Oui.
 - Vous avez des mots...
 - L'intérêt avant tout.
 - Sans doute l'objet... en litige, en vaut la peine?
 - Il s'agit d'une vieille échelle.
- Elle était neuve!
- Quand elle aurait été neuve ?

- Vous en deviez rapport à la succession.
- Une échelle! s'écria Turlure... Ah! ah! ah! vous vous querellez! pour une échelle.
- Pour une échelle! Je vous demande un peu si ça a du bon sens , poursuivit Maigret ...
 - Si je'veux, moi, repliqua le premier héritier ?
- Si vous voulez, vous! ce n'est pas une raison, vajouta le second.
 - C'en est une pour moi.
- C'est absurde, voilà tout,
- Ah! je suis absurde?
- Je parle de votre raisonnement ; mais vous pouvez prendre le mot pour vous, si le cœur vous en dit.
- Ça suffit! Il n'y a rien de fait... Nous liquiderons
- M. Bucel, vous êtes trop vif, interrompit M. Noireau.
- C'est possible.
- Quel sang bouillant 1
 Je n'aime pas qu'on me manque.
- Je n'aime pas qu'on ...

 On peut s'expliquer sans se facher. - J'ai raison. - Reontez...

- Je n'ecoute rien et je m'en vas.
- Quelle mule, pensa le notaire, qui voyait ses honoraires lui echapper. Tu me revaudras cela, ajouta-t-il in petto. (La suite au prochain numero.)

être satisfaisant. Il est à espérer qu'à la Vera-Cruz la fièvre jaune va atteindre la période décroissante; on remarque déjà que les convalescences sont plus nombreuses.

FAITS DIVERS

S. A. Saïd pacha, vice-roi d'Egypte s'est embarqué à Toulon, le 31 août, à sept heures du matin, allant à Constantinople.

Son Allesse jouit d'une santé excellente et est enchantée des fêtes qui lui ont été données au

château de Belle-Eau.

 On assure que le colonel Pallavicini est un ancien compagnon d'armes de Garibaldi, qui l'avait fait incorporer dans l'armée régulière, en le signalant comme un des meilleurs officiers de l'armée méridionale dissoute.

- Nous lisons dans l'Advertiser de New-York. On rapporte deux cas de léthargie qui ont failli entraîner l'enterrement prématuré des patients, après la bataille de Fair-Oaks. Le corps d'un colonel avait élé trouvé sur le champ de bataille et emporté à la prochaine ambulance. On fit les préparatifs pour l'embaumement, et on y préluda par une application de galvanisme. Mais quel ne fut pas l'étounement des assistants lorsque, au moment de la commotion, ils virent le colonel se lever sur son séant, touruer autour de lui des regards effarés, et finalement revenir complètement à vie. Le second cas concerne aussi un colonel trouvé dans les marais. On le transporta à l'hôpital. Ses amis voulurent lui faire des funérailles en rapport avec son rang et on allait visser le cercueil lorsque le mort frotta ses yeux et s'écria: Beu John, ma gourde de wiskey!

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La France hippique, dans son numéro de vendredi, a publié un article assez inconvenant sur les courses de Saumur Nous devions publier une réponse; un étranger s'est chargé de ce soin; sa parole aura beaucoup plus d'autorité. Nous reproduisons cette réponse, que nous trouvons dans l'Union de l'Ouest, avec les lignes qui la précèdent.

La France hippique, journal des haras, dans un article dont l'acrimonie dépasse les bornes de la critique permise, a essayé d'imputer à la maladresse du comité organisateur les accidents qui ont marqué la fin des courses, et qui, malheureusement, se reproduisent fréquemment sur tous les hippodromes de France. Un de nos amis, qui a vu les faits et qui est en position de pouvoir les juger, nous a adressé à ce sujet une longue lettre de rectification. Nous reproduisons les passages les plus saillants de cette protestation à laquelle nous nous associous, connaissant le savoir-faire de la commission de Saumur et toutes les difficul-

tés qu'elle a eu à vaincre.

« Les prix des deux principaux steeple-chases, aux courses de Saumur, ont été remportés par M. Chaverondier, lieutenant-écuyer à l'Ecole de cavalerie, qui paraissait pour la première fois dans une course publique. M. de Lignières a fait une chute, et malheureusement s'est cassé la clavicule; les autres sportsmen dont les noms sont connus sur nos hippodromes n'ont pu compléter le parcours, et leurs chevaux se sont arrêtés précisément sur la donve que venaient de franchir en plusieurs courses différentes, cinquante-deux officiers ou sous-officiers de l'Ecole. C'était un triomphe pour ceux-ci, et il eût été peut-être plus chevaleresque de ne pas s'en vanter de manière à froisser l'amour-propre des vaineus; mais à plus forte raison ces derniers n'auraient pas du répandre aux courses du camp de Châlons le bruit que les obstacles étaient insurmontables et dangereux, et rendre ainsi la commission responsable de l'accident arrivé à un officier distingué que chacun aime et apprécie à Saumur.

» Un journal habituellement sérieux, non-senlement s'est fait, sans plus ample information, l'écho de ces bruits, mais termine son article par nne plaisanterie peu convenable en demandant à MM. les commissaires, s'ils sont employés des pompes funèbres; et s'ils ont intérêt à faire tuer les gens. On pourrait lui répondre par cet autre quolibet qui a couru les cafés et les cantines, qu'un cheval de corbillard aurait pu suivre ces Messieurs de Paris, sans sortir de ses pacifiques habitudes, et sans prendre le mors aux dents.

» Mais la question nous paraît plus grave, et avant tout, nous demanderons comment l'auteur d'un pareil article ne le signe pas et n'indique pas la source à laquelle il a puisé ses informations. * Il faudrait, dit-il, pour commissaires, des hommes du métier. Parmi ceux de Saumur, l'un l'a constamment été depuis douze ans que les courses de Saumur sont créées et l'avait été auparavant pendant cinq ans à Angers; le second est l'écuyer en chef du manège qu'il est difficile de ne pas admettre, du moment que l'on entremèle les courses de l'Ecole avec les courses publiques; le troisième enfin est M. de Lignières, auquel l'accident est arrivé.

» C'est lui qui avait rédigé le programme et donné les dimensions des obstacles, exactement calqués sur ceux de l'année dernière : on en avait même supprimé trois qui avaient paru offir quelque danger : la banquette irlandaise, le double fossé et le fossé avec talus; et on les avait remplacé par des douves naturelles. Le matin même des courses, celles-ci paraissant encore dangereuses à cause de leur profondeur, de l'escarpement des bords, et du terrain glissant, on avait changé la piste et mis à leur place trois barrières en planches de 0 mètre 80 centimètres de haut. En somme, l'obstacle le plus élevé n'avait que 1 mètre 10 centimètres; le plus large 3 mètres : ils ont été mesurés après la course.

» Aucun accident ne serait probablement arrivé si une pluje dila vienne n'avait détrempé le terrain.

si une pluie dilavienne n'avait détrempé le terrain.

Nul correspondant de la France hippique n'était présent; son rédacteur n'a donc pu juger que sur des on dit, nous ne voulons pas dire sur des cancans. Mais, pour juger les autres, est-il bien sûr lui-même d'être un homme du métier? Ne peut-on pas être fort aimable et fort spirituel écrivain et ne pas avoir droit à cette qualification? N'a-t-on pas vu, il y a peu d'années, une femme, une écuyère du cirque, faire trotter de vieux capitaines au son de la clarinette et du tambour et vouloir rectifier la méthode de dressage de l'illustre écuyer qui commandait alors le manége de Saumur, jusqu'à ce que le ridicule en ait fait justice, et rendu chacun à sa spécialité?

» L'auteur de l'article de la France hippique n'en a peut être pas assez apprécié l'importance; il ne tend à rien moins qu'à faire supprimer les courses dans bien des villes de provinces. Qui voudra en effet accepter les fonctions pénibles et ingrates de commissaire, si pour prix de ses travaux, de ses ennuis, de ses dépenses même, il est exposé, non à une critique sériense et mesurée, mais à des railleries dont les points de départ sont l'amour-propre froissé de quelques coureurs, et la complaisance avec laquelle des propos en

l'air sont accueillis.

Le pèlerinage au tombeau de Saint-Martin, à Candes, a eu lieu, comme les années précédentes, dimanche dernier. Plus de 500 pèlerins sont venus de la Touraine et à eux se sont joints un grand nombre de pieux fidèles de l'Anjou et du Poitou.

Le Conseil général de Maine-et-Loire, woulant témoigner ses vives et ardentes sympathies pour une œuvre de bienfaisance patronée par S. M. l'Impératrice, a voté une somme de 1,000 fr. à titre de don à la Société du Prince Impérial.

Les commerçants qui changent de domicile croient pouvoir placer des avis sans timbre annouçant ce changement de domicile, soit devant leur ancienne demeure, soit devant leur ancienne demeure, soit devant leur ancienne demeure d'agir a pu être précédemment tolérée, mais la cour de cassation vient de décider que ces sortes d'affiches doivent être timbrées à cinq ou dix centimes, suivant leurs dimensions.

La cour de cassation a décidé que le jeu de billard dit jeu de poule n'est pas un jeu de hasard dans le sens de l'article 475, n° 9, du Code pénal.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1° septembre 1862, le prix du kilogramme de viaude 1° qualité, est fixé comme il suit:

TAXE DU PAIN du 1" Septembre.

Les cinq hectogrammes 16 c. 66 m. Troisième qualité.

 mune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

l'our chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 31 août. — Il se confirme que le procès de Garibaldi et de ses complices aura lieu immédiatement. On ne sait pas encore devant quel tribunal passera l'ex-dictateur.

Albert Mario et miss White ont été arrêtés à

Milan.

Le bruit court que les députés Nicotera et Mi-

celi sont parmi les prisonniers.

Les déserteurs de l'armée italienne qui se sont trouvés parmi les prisonniers ent été fincillés.

trouvés parmi les prisonniers ont été fusillés.

Le gouvernement français à complimenté par le télégraphe le cabinet de Turin sur l'évènement d'Aspromonte.

Une manifestation a été provoquée; hier soir; à Milan, par le faux bruit de la mort de Garibaldi. Les meneurs se sont dirigés vers la maison du consul de France; mais ils ont rencontré un escadron de cavalerie qui leur a barré le passage. Les sommations étant restées inutiles, l'attroupement a été dispersé par la force. Il y a eu un mort et quelques blessés. — Havas.

On lit dans le Courrier des Vosges.

Sous le titre de : Légendaire de la noblesse de France, la librairie Denth, au Palais-Royal, à Paris, vient de mettre sous presse un curieux et intéressant travail. L'auteur est fils du comte de Bessas de la Mégie, ancien maire de Paris, beaufrere du général marquis de Vernon, ancien garde prévôt des armées d'Orient et d'Italie, neveu de M. H. de Bessas, ancien procureur impérial; de plus, il est petit-fils et neveu de deux grandes illustrations dont notre pays s'honore à si juste titre, à savoir, du comte de Boulay de la Meurthe, ministre d'Etat sous Napoléon I", et du comte Boulay de la Meurthe, ancien député et vice-président de la république, sénateur; il est également neveu du comte Joseph Boulay de la Meurthe, sénateur, etc., etc.

Cet ouvrage ne peut manquer, vu l'honorabilité de l'auteur et ses savantes et consciencieuses recherches, d'obtenir un légitime succès, et de figurer dignement dans les bibliothèques publiques et particulières de nos pays. (418)

VILLE DE PARIS.

Construction du quartier neuf du Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la Société du quartier neuf du Luxembourg a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'emission de 3,200 obligations formant la 1^{re} série a eu lieu l'année dernière et a été couverte

ill get guvert un

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2^{me}, 5^{me} et 4^{me} séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages:

1° Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2º Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1º juin et 1º décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3º Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier cin-

quième.

4º Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Titres nominatifs ou au porteur, au choix

des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des obligationnaires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, nº 154).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres

soient cotés à la Bourse.

On souscrit, dans l'arrondissement de Saumur. chez les banquiers, les notaires et les agents de

change, et notamment :

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et Cie, banquiers; veuve de Fos-Letheulle et fils, id.: veuve Lambert et fils, id.; M. L. Reveau, agent de change.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 30 août 1862.

Revue politique de la semaine. - Courrier de Paris. - Inauguration du chemin de fer d'Alger à Blida. — Causerie dramatique. — A travers l'Exposition de Londres. — Un cultivateur du boulevard des Italiens. — Extraits du voyage de M. Camille Weinschenk au Japon, à l'Amoor el au Kamtschatka (snite). Gazette du palais. Tableau de la Cochinchine. - Bulletin biographique. Les châteaux forts des bords de la Loire. - Epée offerte au général Mollard.

Gravures: Inauguration du chemin de fer d'Alger à Blida (5 gravures). - Comédie-Française : représentation de Psyché. - Exposition universelle de Londres : vue intérieure de la nef; - produits agricoles de M. Bignon aîné. Voyage au Japon, à l'Amoor et au Kamtschatka (6 gravures). — Château de Langeais. — Château d'Ussé. — Epée offerte au général Mollard. — Rébus.

Marché de Sanmur du 30 Août.

Froment (hec. de 77 k.) 22 06	Huile de lin	51 —
2º qualité, de 74 k. 21 20	Paille hors parrière	3256
Seigle 12 -	Foin id	6076
Orge 11 -	Luzerne (fes 750 k.)	58 50
Avoine (entrée) 925	Graine de trefle	
Fèves	- de luzerne.	
Pois-blancs 23 20	- de colza	29 -
- rouges 19 20	- de lin	27 -
Cire jaune (30 kil) . 150 -	Amandes en coques	
Huile de noix ordin. 60 -		
- de chenevis 50 -	- cassées (50 k)	
COURS DES	VINS (1).	

Coteaux de Saumur 1861..... 1re qualité 240 à 250 ld. 2° id. 125 à 130

(1) Priz du commerce. - (2) 2 hect. 30 lit. - (3) 2 hect. 20 lit .

Ordin., environs de Saumur, 1861,	1re	id.	115	à	
14.	2e	id.	103	a	
Saint-Leger et environs 1861	1 re	id.	110	3	,
Id.	20	id.	103	è	
Le Puy NDame et environs, 1861,	1re	id.	105	à	2)
Id.	2"	id.	100	à	
La Vienne, 1861			80	al la	9
Rouges (3).					
Source of one iron, ever			4.34	4	

Bourgueil , 1861 11e qualité 150 à Id. 2° id. 140 à

BOURSE DU 39 AOUT.

3 p. 0/6 hansse 75 cent. - Fermé à 68 90 4 1/2 p. 0/6 hausse 75 cent. - Ferme à 97 75.

BOURSE DU 1" SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. - Fermé à 68 90 4 1/2 p. 0/0 bai-se 15 cent. - Fermé à 97 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir ::

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

Samedi 20 septembre 1862, à midi, à la barre du tribunal de Saumur,

VE IN THE

PAR ADJUDICATION

DE DEUX MAISONS

Sises à Saumur,

L'une rue d'Orléans, n° 29, mise 6,000 fr. à prix à. L'autre au Champ-de-Foire, mise 4,000 fr.

Saisies sur M. Pierre-Henri Chevreau, ferblantier, demeurant à Saumur, à la requête de M. Théophile Marais, négociant à Angers, ayant M. Chedeau po r avoué, par procèsverbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du 28 mai 1862.

Pour extrait, à Saumur, le 30 août 1862.

(419)

CHEDEAU.

UN JEUNE HOMME, d'origine étrangère, muni de bons certificats, désire un emploi, soit comme comptable, soit comme voyageur, dans une maison de liquides. Il s'engage à introduire dans la maison où il entrera, la fabrication de deux produits de sa nationalité, jouissant d'une très-grande réputation et offrant de grands avantages.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A WEIN BONE DE Ou à louer,

UNE MAISON, à Saumur, à l'angle de la rue Beaurepaire et de la rue des Potiers

UNE MAISON, à Saumar, rue Saint Nicolas, nº 3.

S'adresser audit notaire. (581)

A VIS.

Un sociétaire désirerait céder sa part des intérêts qu'il a dans l'un des premiers établissements d'horticulture d'Angers. Cette position n'exigera du preneur qu'un peu de surveillance et lui prodnira 50 p. 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M' VAILLIER, huissier, rue Cendrière, à Saumur. (417)

A WEINDER DE

En gros ou en détail,

A L'AMIABLE OU A L'ADJUDICATION, UNE BELLE FERME

appelée

MONTGRIFFON,

Située en la commune de Nueilsur Dive, canton de Trois Montiers, arrondissement de Loudun, département de la Vienne, de la contenance de quarante hectares trenteun ares quatre centiares, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, clos de vignes, jardin, prés et marais.

Entrée en jouissance au 25 mars

prochain.

La vente au détail aura lieu à la ferme de Montgriffon, le 21 septembre 1862, à une heure après

On pourra traiter de la vente en gros avant le jour fixé pour la vente au détail.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseigne-ments, à M. Volland, régisseur à

Pour visiter les lieux, au sieur Pouvreau, garde de la propriété, à Berrie:

Pour traiter, au mandataire des propriétaires, M. CAPELET, notaire honoraire, demeurant à Moulins (Allier). (412)

A VENDRE UNE BELLE JUMENT

de chasse,

Agée de 7 ans, 3/4 sang, sautant très-bien les obstacles.

S'adresser au bureau du journal.

Me PETILLEAU, notaire à Chinon (Indre et Loire), demande un PRIN-CIPAL CLERC, capable. (379)



tations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signa-ture et de ma Marque de Fabrique.

E. Condrag

BIGD WI BE EN Pour la Saint-Jean 1863,

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par Mme Aubelle. S'adresser à Mme Aubelle.

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAI

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhu-matismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, rciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, pr 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépêt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

Horlogerie en tous genres.

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc

Morlogerie courante et soignée.

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche.

Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Compoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Cafe des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. - C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats: 10 vive et transparente coloration; 2º économie de mo lié; 5º qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHUCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TRUIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze aus , sont fidèlement attaches à notre cafe. - Nos chocolais sont les plus fins, les plus hygieniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur reputation par les moyens factices de la publicite; une sente ambition nous guide : c'est de sedure nos trois millions de clients par la perfection et l'excelience de leurs qualités, Les plus hauts et les plus flateurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la purete et ses proprietes emmemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigénes, de fecule, etc. — Nous declarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pdies étrangères. - Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, tres-commodes pour les menageres. Son prix n'en est pas plus eleve, et sa qualite est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.